

## Séance du 13 avril 2021

Présents : M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, Mme DESVOYS Emilie, M. GAILLARD Christian, M. HAILLOT Gérald, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE Sandra, M. LENOBLE Joël, M. MORIN Joël, M. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

Excusées : Mme GIROT Magali, Mme LESOUEF Magali

Secrétaire de séance : Mme POIRIER Isabelle

Président de séance : Mme ROUSSEL Elise

### Compte administratif 2020 et Budget 2021

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les comptes de gestion et administratif 2020 puis le budget primitif 2021, sans hausse des taux ni emprunt.

Le compte administratif 2020, conforme au compte de gestion du receveur municipal, fait état d'un excédent d'investissement de 37 990.35 € et d'un solde positif de restes à réaliser de 15 371 €. La section de fonctionnement présente un excédent de 229 077.99 €.

Présenté par Mme le maire, le budget prévisionnel 2021 s'élève à 1 919 788.11 € en fonctionnement avec des charges à caractère général de 948 528 € et des charges de personnel de 571 556 €.

En recettes le produit attendu des différents impôts et taxes est de 524 162 €, celui des dotations et participations de 299 684 €.

En investissement le budget s'équilibre à 442 902 € prévoyant des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments et l'éclairage public, des achats de matériels et de mobilier et poursuivant l'acquisition foncière des terrains du chemin des Pâturottes. La matérialisation de liaisons douces et cyclables ainsi que la sécurisation de la route de Granville sont intégrées au programme voirie. Une extension du réseau EDF est également à financer en prévision du raccordement des 19 lots Rue Maison Neuve.

Conséquence de la suppression de la taxe d'habitation : la commune récupère la part départementale du foncier bâti en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle conserve le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et le cas échéant des logements vacants.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont décidé de ne pas augmenter les taux votés l'an dernier et fixent les taux suivants pour 2021 :

Foncier bâti :	42.64% (21.22 % commune + 21.42 % département)
Foncier non bâti :	34.26 %

### Subventions 2021

M. Pellé fait une présentation des subventions habituellement accordées aux associations et des demandes reçues à ce jour.

Après délibération, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

➤ Associations communales :

- Amicale des parents d'élèves : 450 €
- Association des anciens combattants : 100 €
- Association familiale et culturelle : 300 €

- Football club : 500 €
- Associations sportives :
  - Avranches Sport loisirs : 70 €
  - Cercle des nageurs d'Avranches : 70 €
  - Club d'escalade de l'Avranchin : 70 €
  - Judo Club d'Avranches : 70 €
  - PLA handball : 70 €
- Solidarité :
  - Comice agricole canton Avranches : 50 €
  - Fonds de solidarité pour le logement : 300 €
  - Fonds d'aide aux jeunes en difficulté : 300 €
  - Banque alimentaire de la Manche : 100 €
  - Resto du cœur : 100 €
- Subvention pour séjour scolaire avec nuitée : le conseil municipal décide de participer aux séjours pédagogiques des collégiens et lycéens comportant des nuitées à raison de 10% du reste à charge des familles dans la limite de 40€. La demande de participation devra être présentée en mairie avant le 31/08 avec le justificatif délivré par l'établissement scolaire pour être recevable.

#### Cession gratuite parcelle AB 290 à la commune

Mme le maire indique que suite à la division foncière et à l'aménagement d'un lotissement, il avait été convenu que la SARL Sud Manche Aménagement céderait gratuitement à la commune la parcelle en bordure de départementale n°458 faisant l'objet d'un emplacement réservé.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la cession gratuite de la parcelle AB 290 d'une contenance de 1a29ca au profit de la commune. Il autorise Mme le maire à signer l'acte de cession auprès de la SCP Pierre Guinebault et Nicolas Shelton et à régler les frais d'acte notarié.

#### Lutte contre le frelon asiatique : convention triennale

Mme le maire informe le conseil municipal que la commune a rejoint en 2016 le programme de lutte collective contre le frelon asiatique confié au FGDON par arrêté préfectoral. Les objectifs de celui-ci sont de limiter les nuisances et dégâts pour l'apiculture, l'environnement, la santé/sécurité publique, en priorisant les actions sur les sites à enjeux apicoles et humains collectifs.

Le programme se décompose en 4 axes :

- la sensibilisation et la prévention (information des différents publics)
- la surveillance du territoire (suivi d'observations de nids, mise en place d'un réseau de référents locaux)
- la lutte en protection de ruchers (avec les apiculteurs)
- la lutte en destruction de nids

La participation financière est la suivante : cotisation annuelle de 60 € et paiement suivant le nombre d'interventions effectuées.

En 2020 la mairie a reçu 19 déclarations dont seules 9 ont fait l'objet d'une destruction par l'entreprise choisie par la commune.

Après délibération, le conseil municipal autorise Mme le maire à renouveler la convention auprès du FGDON de lutte collective contre le frelon asiatique pour une durée de 3 ans de 2021 à 2023.

#### Pistes cyclables et liaisons douces : assistance à maîtrise d'ouvrage

Mme le maire a assisté à une réunion à l'initiative de la ville d'Avranches-St Martin-des-Champs pour engager une étude sur les liaisons périurbaines : cyclables et piétonnes. Les communes de Saint Brice, Saint Loup et Saint Jean de la Haize y assistaient également. Cette étude nécessite des compétences particulières d'où la nécessité de requérir l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

La Ville d'Avranches-St Martin-des-Champs propose d'intégrer un groupement de commande et donc un partage des coûts pour faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien cette étude avec les communes intéressées.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à ce groupement de commande et autorise Mme le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### ABS : Usages et besoins de la population

Mme le maire présente le questionnaire qui va être distribué dans chaque foyer et pour lequel une réponse est souhaitée avant le 30 avril prochain. Une page a été ajoutée concernant la gestion des déchets. Le questionnaire est également en ligne sur le site internet de la commune.